



Québec, ce 14 février 2018

M. Pierre Méthé
Directeur des affaires institutionnelles
Régie de l'Énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square- Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**PAR COURRIEL ET
PAR LA POSTE**

Objet : Demande d'approbation d'un mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance d'Énergir pour les activités de distribution
Dossier R-4027-2017;
Demande de participation aux séances de travail.

Monsieur,

L'ACEF de Québec a pris connaissance de la demande (B-0002) déposée par Énergir en vue de faire approuver un nouveau mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance ainsi que du document de réflexion produit à son soutien (pièce B-0005, Énergir-1 doc 1).

L'ACEF de Québec demande à la Régie de l'énergie l'autorisation de participer aux trois séances prévues les 21, 22 et 29 mars prochain.

Dans le territoire de distribution de Énergir, la région de la capitale nationale représente la 2^e région en importance parmi 6 en ce qui concerne le nombre de clients et les volumes annuels de vente¹. La clientèle résidentielle représente par ailleurs 53 % de tous les clients de la région de Québec².

¹ Données de 2014. Voir R-3867-2013 phase 1, B-0045, GM-3 doc 1, pages 13-14.

² Données de 2016. Énergir.

L'ACEF de Québec souhaitait depuis plusieurs années participer aux dossiers du secteur du gaz naturel mais, jusqu'à tout récemment, ne disposait pas des ressources requises pour intervenir devant la Régie en ce domaine.

Elle peut maintenant recourir aux services de M. Jean-François Blain, à titre d'analyste externe, pour la supporter dans ses interventions. M. Blain participe à des dossiers des secteurs électrique et gazier devant la Régie de l'énergie depuis plus de vingt ans.

En ce qui concerne plus particulièrement les enjeux du secteur gazier et l'objet du présent dossier, M. Blain a notamment participé au processus d'entente négocié ayant mené à la mise en vigueur du premier mécanisme incitatif à la performance de Gaz Métro (R-3425-99), à la première évaluation de ce mécanisme en vue de son renouvellement (R-3494-2002), à l'évaluation des résultats du mécanisme incitatif en vue de son renouvellement (R-3693-2009) ainsi qu'à la phase 1 du dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro – Énergir (R-3867-2013). M. Blain a également participé à plusieurs dossiers tarifaires de Gaz Métro et de Gazifère, dont celui portant sur l'évaluation du mécanisme incitatif à la performance de Gazifère en vue de son renouvellement (R-3990-2016).

L'ACEF de Québec soumet donc qu'elle sera en mesure d'offrir une contribution utile et pertinente au présent dossier, tant dans le cadre des séances de travail que lors de l'audience lorsque la Régie en aura précisé le déroulement procédural. Notre analyste, M. Jean-François Blain, est disponible pour représenter l'ACEF de Québec lors des séances de travail des 21, 22 et 29 mars 2018.

En conclusion, l'ACEF de Québec demande respectueusement à la Régie de permettre sa participation aux séances de travail convoquées dans le dossier R-4027-2017.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Denis Falardeau
Avocat
ACEF de Québec

c.c. : Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir dossiers.reglementaires@energir.com
Intervenants